Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2025 à 12h05
Réference de l'AR : 051-200066835-20251215-D2025_124-DE
Publié le 16/12/2025 ; Rendu exécutoire le 16/12/2025

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
87	58	65

Vote
A l'unanimité
Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 15 décembre à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 08/12/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes, le 08/12/2025.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BASSON Alain, Mme BARCELO Chantal, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, Mme GALLOT Corinne, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEBEGUE Philippe, M. LEBRUN Gérard, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. TROMPEAUX Joël, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PERRIN François, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre

Suppléants : M. PLOUCHART Etienne de Mme DUPONT Marie-Claude, M. MARGUIN Jean-Pierre de M. MEDRANO Jean-Claude, Mme DANAU Nathalie de M. POUZIER Claude

Excusés : M. DE ALMEIDA Nelson, Mme MICHEL Chantal, M. ZBINDEN Christophe

Absents ayant donné procuration : Mme ALINE Frédérique à M. BATONNET Jean-Luc, M. BOURGEOIS Eric à M. BASSAC Benoît, M. CURFS François à M. ESPINASSE Frédéric, M. DOUINE Michel à M. CACCIA Jean-Paul, M. GERLOT Jean-François à Mme GALLOT Corinne, M. PIERRAT Patrick à M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme ROYER Patricia à M. LAURENT Cyril,

Absents : M. AGRAPART Jean, BENOIST Jean-Louis, Mme BERTAUT Patricia M. CHAMPION Bernard, M. COLLIGNON Jean-Michel, Mme DE SOUSA Karine, M. DORBAIS Michel, M. FERREIRA Julien, M. FERRAND Thierry, Mme GOURIOU Émilie, M. JACOPE Yves, M. LAJOINIE Patrice, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, M. MARTIN François, M. PELIGRI Michel, Mme PICOT Amandine, Mme POUPARD Corine, M. SEGUIN Jean-Baptiste

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ESPINASSE Frédéric

D2025_124 Esternay et Saint-Bon_Fin de contrat DSP_Vote nouveaux tarifs de l'eau

Le contrat de délégation du service de l'eau potable des communes d'Esternay et de Saint-Bon se termineront le :

- Pour Esternay : le 31/12/2025
- Pour Saint-Bon : le 14/01/2026

Aussi, convient-il de modifier les tarifs communautaires. Le principe étant de supprimer les parts fixe et variable du délégataire pour les ajouter aux parts fixe et variable de la CCSSOM.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Esternay :

AVANT		
Commune	Désignation	Tarifs actuels (€ HT)
Esternay	Part fixe actuelle du délégataire (€/an) :	51,00 €
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3) :	0,6200 €
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an) :	34,08 €
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3) :	1,194 €
APRES		
Commune	Désignation	**Nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2026 (€ HT)**
Esternay	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an) :	85,08 €
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/m3) :	1,814 €

Saint Bon :

AVANT		
Commune	Désignation	Tarifs actuels (€ HT)
Saint Bon	Part fixe actuelle du délégataire (€/an) :	65,46 €
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3) :	0,7646 €
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an) :	29,87 €
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3) :	1,981 €
APRES		
Commune	Désignation	**Nouveaux tarifs applicables au 15 janvier 2026 (€ HT)**
Saint Bon	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an) :	95,33 €
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/m3) :	2,745 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable pour les communes d'Esternay et de Saint-Bon ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En Communauté de communes, le
Le Président,

Cyril LAURENT
2025.12.16 11:05:06 +0100
Ref:10086390-15208188-1-D
Signature numérique
le Président